



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question orale n° 1322

Texte de la question

M. Claude Bartolone attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les conséquences des suppressions de postes dans l'éducation nationale en Seine-Saint-Denis. À la rentrée 2011, la Seine-Saint-Denis sera le seul département de l'académie de Créteil à perdre des postes dans ses collèges (40 postes). Son évolution démographique devrait déjà conduire à l'ouverture immédiate d'un établissement de plus et, en 2013, les collèges devront accueillir 3 500 élèves supplémentaires. Dans l'enseignement primaire, les mobilisations de parents et les occupations d'écoles se multiplient pour dénoncer le non-remplacement des professeurs absents, conséquence directe des suppressions de postes. En juin dernier, 100 familles de Pantin et du Pré Saint-Gervais ont déposé des recours contre l'État pour discontinuité du service public de l'éducation. Dans ce département aux difficultés sociales et économiques extrêmement fortes, les inquiétudes portent sur une dégradation des conditions d'apprentissage, alors que les classes sont déjà trop chargées, les professeurs absents mal remplacés et les réseaux d'aide aux enfants en difficulté quasi anéantis. Alors que le désengagement de l'État est évident, les collectivités territoriales continuent d'investir, elles, dans l'école publique malgré un contexte budgétaire contraint. Le conseil général de Seine-Saint-Denis a ainsi adopté un plan exceptionnel d'investissement de 723 millions d'euros en faveur des collèges sur la période 2010-2015 qui concernera 21 opérations, dont 17 constructions neuves (11 reconstructions et 6 nouveaux collèges) et 4 opérations de restructuration. Il lui demande donc comment le Gouvernement compte assurer à la rentrée prochaine l'égalité d'accès des enfants à l'école publique et républicaine ainsi que la continuité du service public de l'éducation dans ce département.

Données clés

Auteur : [M. Claude Bartolone](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1322

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1588

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 février 2011

Question retirée le : 1er mars 2011 (Retrait à l'initiative de l'auteur)